

Observations sur la légalisation du cannabis 2021-2022 : principaux constats pour la future recherche

Points clés

- La recherche montre les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de la *Loi sur le cannabis*; il reste toutefois certains domaines à étudier davantage dans un contexte postpandémique.
- Quelques secteurs à étudier :
 - L'expansion continue du marché légal du cannabis, qui doit encore se stabiliser;
 - La consommation accrue de produits de divers formats, comme les produits à vapoter, le cannabis comestible et les extraits;
 - Les grandes lacunes dans les données qui sont à combler pour mieux comprendre les répercussions de la *Loi sur le cannabis* sur des populations telles que les jeunes racisés et les peuples autochtones.
- Le rapport *Légalisation du cannabis : des observations pour 2021-2022* présente quelques grands constats qui pourraient guider les futures orientations de la recherche, de l'élaboration de politiques et de la santé publique en matière de cannabis.

Contexte

Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (2022) a publié le rapport *Légalisation du cannabis : des observations pour 2021-2022* pour faire le point sur la mise en œuvre de la légalisation du cannabis au Canada. Le rapport synthétise les répercussions en fonction des objectifs de la loi et se veut une ressource pour les chercheurs, les analystes et les membres intéressés du public. Ce résumé thématique présente les grands constats du rapport principal en lien avec la future recherche sur le cannabis et les retombées de la légalisation au Canada.

Les répercussions de la légalisation sont difficiles à analyser : en effet, il n'est pas facile de déterminer si les effets observés après mars 2020 sont attribuables à la légalisation de 2018 ou à la pandémie de COVID-19. Il est essentiel d'assurer une surveillance étroite de la santé publique, de la sécurité publique et des répercussions sociales générales pour limiter les méfaits et maximiser les bienfaits de la légalisation.

Examen législatif de la *Loi sur le cannabis*

En vertu de la *Loi sur le cannabis*, le ministre de la Santé est tenu d'en examiner les effets et l'administration trois ans après son entrée en vigueur. L'examen est en cours et portera sur les répercussions de la loi sur la santé publique, la santé mentale, la santé et les habitudes de consommation des jeunes, les peuples et communautés autochtones, ainsi que la culture à domicile.



Principaux constats en lien avec la future recherche

- Malgré une certaine fluctuation d'un mois à l'autre, le marché légal de la vente au détail de cannabis continue de croître et est encore loin de la stabilité, surtout à cause des retombées de la pandémie.
- Les clients se tournent de plus en plus vers des sources de cannabis légales, ce qui diminue la part du marché illicite. Cependant, le manque de données sur le marché illégal constitue un obstacle à la recherche; ces données sont difficiles à recueillir et souvent peu fiables.
- Le cannabis séché reste le produit le plus populaire, et le cannabis comestible est celui qui connaît la hausse la plus rapide en matière d'unités vendues, suivi de près par les extraits. Le vapotage de cannabis a aussi augmenté, surtout chez les jeunes et les jeunes adultes.
 - Les grandes différences de composition des produits (c.-à-d. la teneur en tétrahydrocannabinol, cannabidiol et autres cannabinoïdes et terpènes) entraînent une variation considérable parmi les types de produits pour ce qui est du potentiel d'intoxication, des risques pour la santé et de la valeur pécuniaire selon la limite de possession autorisée.
 - À l'avenir, la recherche nous permettra de mieux comprendre les effets de la réglementation sur certains produits, les tendances de consommation et les répercussions sur la santé.
- Le nombre d'accusations liées au cannabis a considérablement diminué depuis la légalisation. L'un des domaines pour lesquels une augmentation des accusations a été constatée est la drogue au volant. Toutefois, comme ces données comprennent plusieurs substances, pas seulement le cannabis, d'autres recherches seront nécessaires pour les séparer.
- L'évaluation de l'incidence de la *Loi sur le cannabis* doit se faire dans une optique d'équité, notamment en ce qui concerne l'accès équitable à l'approvisionnement en cannabis réglementé, la participation au marché et les répercussions sanitaires et sociales ou leur absence, ce qui comprend les interactions avec le système de justice pénale. Des lacunes considérables subsistent dans les données sur la race et le sexe ou le genre nécessaires pour mener des analyses fondées sur l'équité.

Référence

Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. [Légalisation du cannabis : des observations pour 2021-2022](#), Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2022.

ISBN 978-1-77178-979-0

© Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2022



Centre canadien sur
les dépendances et
l'usage de substances

Le CCDUS a été créé par le Parlement afin de fournir un leadership national pour aborder la consommation de substances au Canada. À titre d'organisme de confiance, il offre des conseils aux décideurs partout au pays en profitant du pouvoir des recherches, en cultivant les connaissances et en rassemblant divers points de vue.

Les activités et les produits du CCDUS sont réalisés grâce à une contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées par le CCDUS ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada.